

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 26 mars 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LA PEINE CAPITALE

LE RÉEXAMEN DE LA QUESTION PAR LE COMITÉ PERMANENT—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement, afin de présenter une motion de nature urgente. Étant donné que selon le dernier sondage Gallup une majorité de Canadiens préconisent le rétablissement de la peine capitale et comme des armes à feu servent souvent à la perpétration d'actes criminels, je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que la Chambre souscrive à la résolution adoptée récemment par la municipalité régionale de Niagara et recommande instamment au solliciteur général de présenter immédiatement un projet de loi portant que la sentence minimale imposée à quelqu'un reconnu coupable d'un acte criminel, et en possession d'une arme à feu, sera de 20 ans et, en outre, que la peine de mort soit imposée lorsqu'on tue un agent de police en service, et que la question soit renvoyée au comité permanent de la justice et des questions juridiques afin d'y être examinée davantage.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

LES FONDS POUR LE STADE DE ST. WALBURG (SASK.)—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Assiniboine): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Une entreprise de Saint-Boniface, au Manitoba, a communiqué avec moi au sujet de graves irrégularités relevées à l'occasion de l'octroi d'un contrat pour la construction d'un stade à St. Walburg, en Saskatchewan. Le gouvernement de la Saskatchewan a eu recours à des méthodes inusitées d'adjudication et n'a pas décerné le contrat au plus bas soumissionnaire, la compagnie Western Steel Soan Buildings Ltd. de Saint-Boniface. Comme des fonds fédéraux sont en cause dans ce contrat, je propose, appuyé par le député de Bow River (M. Taylor):

Que le ministre chargé de la SCHL retienne les fonds fédéraux accordés à ce projet tant qu'il n'aura pas effectué une enquête approfondie sur l'octroi du contrat.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—RECOURS À L'ARTICLE 43
DU RÈGLEMENT

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, je demande à présenter une motion en conformité des dispositions de l'article 43 du Règlement.

Étant donné que de nombreux Canadiens éminents, et encore tout récemment le premier ministre néo-démocrate de la Saskatchewan, ont déclaré publiquement qu'il ne serait pas convenable que le gouvernement adresse une résolution commune au Parlement du Royaume-Uni alors que la Cour suprême du Canada serait saisie de cette résolution, et étant donné que la Cour suprême du Canada est bel et bien saisie de l'appel que le Manitoba a interjeté contre cette résolution, je propose, avec l'appui du député du Yukon (M. Nielsen):

Que la Chambre s'abstienne de décider quoi que ce soit au sujet de cette résolution tant que la Cour suprême n'aura pas statué sur sa constitutionnalité et sur sa légalité.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DES AUTOCHTONES

LE RETRAIT DU BILL C-48—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante.

Le 19 mars 1981, des représentants des gouvernements du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, du comité pour les droits des autochtones, du peuple déné, des Inuit Tapirisat du Canada, du conseil des autochtones du Yukon et de l'association des Métis des Territoires du Nord-Ouest se sont rencontrés et, dans un geste historique, ont décidé à l'unanimité de s'opposer au bill C-48 sur le pétrole et le gaz du Canada, parce qu'il ne tient pas du tout compte des problèmes qu'éprouvent les autochtones qui vivent au nord du 60^e parallèle. Certains de ces représentants doivent témoigner ce soir et demain devant un comité de la Chambre. Je propose donc, avec l'appui du député de Selkirk-Interlake (M. Sargeant):